



DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 17 juin 2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 23 juin 2020  
--- o0o ---**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** M. BROQUÈRES, Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. DUCASSE, Mme COURROS, MM. GOSSELIN, DAUBA, Mme ZELLER, M. DELAS, Mmes LAPORTE (a procuration pour Mme THIEBLIN), CHAPUIS (a procuration pour M. BRUEY), GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Etaient excusés :** Mme THIEBLIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), M. BRUEY (a donné procuration à Mme CHAPUIS), M. MAULNY.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B  
Délibération n°8**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – participation réseaux à ENEDIS - urbanisme**

Vu le devis établi par ENEDIS d'un montant de **5 681.40 € TTC** pour les travaux d'extension du réseau desservant le projet de construction de **M Maxime CAZALIS 397 chemin de Californie**.

Considérant que cette participation obligatoire incombe légalement à la commune en tant que service compétent en matière d'urbanisme. Elle correspond aux travaux d'extension du Réseau Public de Distribution, (hors du terrain d'assiette de l'opération) et réalisés par Enedis en sa qualité de maître d'ouvrage, travaux nécessaires et suffisants pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique du projet de construction autorisé.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune pour l'exercice 2020.

Aussi, il est proposé à notre conseil municipal

- **De DONNER** un avis favorable et décider de payer à ENEDIS cette contribution financière.
- **De mandater** M. le maire à la signature de tous documents, et de prévoir les crédits sur le budget 2020 de la commune

**Après en avoir délibéré**

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020



ID : 040-214003139-20200623-2020\_B8-DE

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable et décider de payer à ENEDIS cette contribution financière.

**MANDATE M.** le maire à la signature de tous documents, et de prévoir les crédits sur le budget 2020 de la commune

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

  
Le Maire,  
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.